

**RÉUNION DU 23 JUIN 2020**

Le 23 juin 2020 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la salle du conseil municipal de la mairie de Sainteny, sous le respect des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16– M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mme Martine Coquoin, M. François Cardin, Mmes Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, M. Bertrand Lecoœur, Mme Mariette Gardie, M. Sébastien Lemonchois, M. Lionnel Lepourry, Mme Lise Bourdon.

Absents : /

Absents excusés : 3 – M. François Poisson (pouvoir donné à M. Bertrand Lecoœur), M. Paul Quinette, Mme Clothilde Lepourry

Secrétaire de séance : M. Sébastien Lemonchois

Date de convocation : 17 juin affichée le 17 juin 2020

---

La réunion s'est tenue en présence de Mme Caroline Bardin-Girard, conseillère des collectivités.

**DELIB N° 2020.06.01 - BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal,  
après avoir pris connaissance de l'exécution du budget 2019 du compte de gestion du receveur municipal,

A l'unanimité des votants approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de l'exercice :

◆ Section de fonctionnement :	Excédent de	252 508.10 €
◆ Section d'investissement :	Besoin de financement	- 119 685.79 €
◆ Restes à réaliser en dépenses d'investissement		3 000.00 €

Résultat de clôture :

◆ Section de fonctionnement :	Excédent de	577 098.95 €
◆ Section d'investissement :	Excédent de	- 108 776.55 €
+ restes à réaliser en dépenses d'investissement		3 000.00 €

**DELIB N° 2020.06.02 - BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le conseil municipal,  
après avoir pris connaissance de l'exécution du budget 2019 du compte de gestion du receveur municipal,

A l'unanimité des votants, M. Jean-Pierre Jacquet n'ayant pas pris au vote, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de l'exercice :

◆ Section de fonctionnement :	Excédent de	252 508.10 €
◆ Section d'investissement :	Besoin de financement	- 119 685.79 €
◆ Restes à réaliser en dépenses d'investissement		3 000.00 €

Résultat de clôture :

◆ Section de fonctionnement :	Excédent de	577 098.95 €
◆ Section d'investissement :	Excédent de	- 108 776.55 €
+ restes à réaliser en dépenses d'investissement		3 000.00 €

**DELIB 2020.06.03 – BUDGET CCAS – COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2019**

Le conseil municipal,  
après avoir pris connaissance de l'exécution du budget annexe CCAS 2019 du compte de gestion du receveur municipal,

A l'unanimité des votants, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

	<b>En fonctionnement</b>	<b>En investissement</b>
- recettes 2019	7 841.65 €	0.00 €
- dépenses 2019	4 687.94 €	0.00 €
- reste à réaliser	0.00 €	0.00 €
- total 2019	3 153.71 €	0.00 €
- report excédent 2018	3 569.53 €	6 600.00 €
- total de l'exercice 2019	6 723.24 €	6 600.00 €

A l'unanimité des votants, M. Jean-Pierre Jacquet n'ayant pas pris au vote, approuve le compte administratif 2019 du président qui fait ressortir un excédent cumulé de l'exercice 2019 de 6 723.24 € en fonctionnement et de 6 600 € en investissement suivant le détail ci-dessus.

Du fait de la dissolution du CCAS en date du 31 décembre 2019 suivant délibération 2019.03.08 du 22 mai 2019, les montants seront inscrits dans le budget primitif 2020 du budget principal.

**DELIB 2020.06.04 - BUDGET COMMUNAL DE TERRE-ET-MARAIS : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2019**

Le conseil municipal,  
après avoir approuvé, ce jour, les comptes administratifs de 2019,  
statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019,  
constatant la dissolution du CCAS en date du 31 décembre 2019 suivant délibération 2019.03.08 du 22 mai 2019,

constatant les reports à la clôture de l'exercice 2019 du budget du CCAS à hauteur de 6 723.24 € en fonctionnement et 6 600.00 € en investissement,

constatant que les comptes administratifs de 2019 présentent un excédent global de fonctionnement de clôture de 583 822.19 €,

A l'unanimité des votants, décide d'affecter ce résultat comme suit :

◆ Réserves affectées à l'investissement C/1068 :	105 176.55 €
◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) C/002 :	478 645.64 €

**DELIB 2020.06.05 - COMMUNE DE TERRE-ET-MARAIS - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des votants, approuve le projet de budget primitif pour 2020 qui s'équilibre à la somme de 1 403 625,64 € en section de fonctionnement et à 371 834,55 € en section d'investissement.

#### **DELIB 2020.06.06 – SERVICE D ASSAINISSEMENT DE SAINTENY – COMPTE DE GESTION**

Le conseil municipal,  
après avoir pris connaissance de l'exécution du budget 2019 du compte de gestion du receveur municipal,

A l'unanimité des votants, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

##### Résultat de l'exercice :

◆ Section d'exploitation :	Excédent de :	969.46 €
◆ Section d'investissement :	Excédent de :	5 137.48 €

##### Résultat de clôture :

◆ Section d'exploitation :	Excédent de :	139 063.85 €
◆ Section d'investissement :	Excédent de :	28 665.66 €

#### **DELIB 2020.06.07 – SERVICE D ASSAINISSEMENT DE SAINTENY – COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal,  
après avoir pris connaissance de l'exécution du budget 2019 du compte de gestion du receveur municipal,

A l'unanimité des votants, M. Jean-Pierre Jacquet ne participant pas au vote, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui présente les mêmes résultats.

A l'unanimité des votants, M. Jean-Pierre Jacquet ne participant pas au vote, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

##### Résultat de l'exercice :

◆ Section d'exploitation :	Excédent de :	969.46 €
◆ Section d'investissement :	Excédent de :	5 137.48 €

##### Résultat de clôture :

◆ Section d'exploitation :	Excédent de :	139 063.85 €
◆ Section d'investissement :	Excédent de :	28 665.66 €

#### **DELIB 2020.06.08 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE TERRE-ET-MARAIS : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE 2019**

Le conseil municipal,  
après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif de 2019  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
constatant que le compte administratif de 2019 présente un excédent d'exploitation global de 167 729.51 €,

A l'unanimité des votants, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) C/002 :	139 063.85 €
◆ Report en section d'investissement C/001	28 665.66 €

## **DELIB 2020.06.09 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE TERRE-ET-MARAIS - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des votants, approuve le projet de budget primitif du service d'assainissement pour l'année 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 200 996.85 € en section d'exploitation et à 99 737.66 € en section d'investissement.

## **DELIB 2020.06.10 - LOTISSEMENT DES CHÂTELETS DE SAINTENY : COMPTES DE GESTION**

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance de l'exécution du budget 2019,

A l'unanimité des votants approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de l'exercice :

◆ Section d'investissement :	Déficit de :	204 844.15 €
------------------------------	--------------	--------------

Résultat de clôture :

◆ Section d'investissement :	Déficit global de :	204 844.15 €
------------------------------	---------------------	--------------

## **DELIB 2020.06.11 - LOTISSEMENT DES CHÂTELETS DE SAINTENY : COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance de l'exécution du budget 2019,

A l'unanimité des votants, M. Jean-Pierre Jacquet ne participant pas au vote, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de l'exercice :

◆ Section d'investissement :	Déficit de :	204 844.15 €
------------------------------	--------------	--------------

Résultat de clôture :

◆ Section d'investissement :	Déficit global de :	204 844.15 €
------------------------------	---------------------	--------------

## **LOTISSEMENT DES CHATELETS DE SAINTENY – RESULTAT D'EXPLOITATION 2019**

M. le maire informe le conseil municipal que le déficit du lotissement Les Châtelets d'un montant de 204 844.15 € est inscrit dans le budget primitif communal 2020.

## **DELIB 2020.06.12 - LOTISSEMENT COMMUNAL "RÉSIDENCE DES CHÂTELETS" - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des votants, approuve le projet de budget primitif 2020 du lotissement "Résidence des Châtelets", qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 204 844.15 € en section de fonctionnement et en section d'investissement.

## **DELIB 2020.06.13 – CLOTURE DU LOTISSEMENT 'RESIDENCE LES CHATELETS'**

Le conseil municipal,

A l'unanimité des votants, prend note que le budget du lotissement communal 'résidence des Châtelets' sera clôturé au 31 décembre 2020.

## **DELIB 2020.06.14 – VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020**

M. le maire propose de fixer les taux d'imposition pour 2020.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, vote les taux des taxes directes locales de la communes de TERRE-ET-MARAIS ainsi

	<u>Taux 2020</u>
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	15.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	39.12 %

## **SDEM 50 – ACHAT ELECTRICITE**

Selon les informations obtenues, le délai de souscription au dossier est repoussé en septembre 2020. M. le maire demande aux deux délégués SDEM d'étudier le dossier d'ici là et d'informer le conseil municipal de leurs résultats lors d'une prochaine réunion.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Au niveau des ordures ménagères, la CCBDC demande à chaque citoyen de les informer, par le biais de la mairie, des modifications du foyer. Le formulaire correspondant va être mis en ligne sur le site internet de la commune et disponible dans les mairies.
- Commission communication : après avoir retenu un premier logo lors de la réunion du conseil municipal du 18 juin, Lise Bourdon présente à l'ensemble du conseil municipal les modifications réalisées suivant les remarques effectuées précédemment. Chacun des membres s'exprime et choisi l'un de ces six logos présentés. La commission se réunira ultérieurement pour finaliser le projet.
- Après avoir effectué la visite de la commune historique de Saint-Georges-de-Bohon le jeudi 18 juin 2020, Gilbert Michel souligne l'importance de visiter la commune historique de Sainteny. Celle-ci est prévue pour le jeudi 9 juillet 2020 à 19 h 30.

## **QUESTIONS DIVERSES**

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h10